

**AVENANT N° 2**  
**AU 12° ACCORD INTERPROFESSIONNEL DE CAMPAGNE VIN D'ALSACE**

---

L'accord interprofessionnel de campagne conclu dans le cadre du Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace le 5 juin 2009, est complété pour la campagne **2010 / 2011** (période allant du 1/08/2010 au 31/07/2011) par les dispositions suivantes :

*Rappel cotisation 2010 (du 1/08/10 au 31/12/10) : 7,10 € HT par hectolitre, soit 8,49 € TTC par hectolitre, selon les conditions définies par l'avenant n° 5 du 11° accord interprofessionnel.*

**Cotisation interprofessionnelle 2011 (Titre V - Art 9)**

Taux de la cotisation

Afin de financer les opérations de valorisation des vins de la compétence du Comité Interprofessionnel des Vins d'Alsace, ainsi que les études économiques et techniques, l'Interprofession propose en application de l'article 9 de l'accord interprofessionnel triennal approuvé par l'Assemblée Générale du 14 juin 2010 et soumis à l'extension auprès des Pouvoirs Publics, le taux de cotisation suivant, à compter du 1/01/2011 :

**7,16 € HT par hectolitre, soit 8,56 € TTC par hectolitre**

Paiement de la cotisation

Les vignerons-indépendants et les coopératives vinicoles paieront au CIVA une cotisation de **7,16 € HT/hl + TVA** sur la totalité de leurs ventes en bouteilles, dont **3,58 € HT** au titre de leur production et **3,58 € HT** au titre de leur commercialisation en bouteilles.

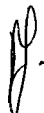
Les producteurs-négociants, négociants et SICA paieront au CIVA une cotisation de **7,16 € HT/hl + TVA** sur la totalité de leurs ventes en bouteilles, quel que soit le cépage, dont **3,58 € HT/hl** ou **0,02754 € HT/kg** de raisin destiné aux AOC Alsace ou Alsace Grand Cru, et **0,02387 € HT/kg** de raisin destiné à l'AOC Crémant d'Alsace de la récolte **2010**, seront supportés

- par leurs vendeurs (qu'ils soient viticulteurs, coopératives ou négociants) et retenus à ceux-ci sur tous les achats de vins et de raisins ;
- par eux-mêmes dans le cas de leur propre récolte.

**Pierre HEYDT-TRIMBACH**  
Président du GPNVA



**Rémy GRESSER**  
Président du CIVA



**Gérard BOESCH**  
Président de l'AVA

